Commune de BURTHECOURT-AUX-CHENES (54)

REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement
240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS
Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Enquête Publique	
Document conforme à la délibération du Conseil Municipal du 15 / 01 / 2018 arrêtant le projet de révision du PLU.	***Le Maire :***

INTRODUCTION

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville et les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de Burthecourt-aux-Chênes, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

Ainsi la commune a souhaité mener des actions dans les domaines suivants :

1- ***Orientation générale n°1***
PRESERVER LE CADRE DE VIE

2- ***Orientation générale n°2***
MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE

3- ***Orientation générale n°3***
SE DEPLACER EFFICACEMENT ET DURABLEMENT

4- ***Orientation générale n°4***
PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISER LE PAYSAGE

5- ***Orientation générale n°5***
VALORISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROMOUVOIR LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Orientation générale N°1
/ PRESERVER LE CADRE DE VIE

DEMOGRAPHIE

- **Évolution démographique :**

Rappel : la commune compte 110 habitants en 2016.
Prévoir une croissance de + 27 % soit 140 habitants au total en 2026, ce qui correspond à environ 15 maisons en plus en comptant 2 habitants en moyenne par ménage.
Tenir compte des objectifs démographiques du SCoT approuvé et du PLH en cours d'étude.
Veiller à l'intégration des futures habitations et des futurs habitants, à la favorisation de la réhabilitation des logements dans le cœur de village.
Faire vivre le village pour lui insuffler une dynamique.

URBANISME / CADRE DE VIE

- **Équipements publics :**

Tenir compte de la capacité de la station d'épuration future (140 équivalents habitants maximum), sachant que celle-ci est évolutive avec un deuxième bassin en cas de besoin.
Aménager un city-stade ou un skate-park éloignés par rapport au cimetière.
Préserver le terrain de quilles-boules.
Envisager la création du parking communal pour gérer la problématique du stationnement automobile.

- **Développement urbain :**

Prévoir le renouvellement urbain en priorité par le comblement des dents creuses puis une extension urbaine à la sortie du village.
Permettre l'accueil d'artisanat dans le village.
Veiller à l'intégration paysagère des futures constructions.
Garantir la préservation de l'architecture lorraine.

- **Patrimoine bâti :**

Maintenir les alignements lorrains notamment situés dans la rue de l'Eglise et la rue de la Fontaine.
Réhabiliter les usoirs, préserver les caniveaux en pavés anciens, protéger les calvaires, l'église, le guéyoir, les puits et fontaines.

- **Requalification des entrées de ville :**

Réaménager les entrées de ville avec de la végétalisation des pieds de panneaux (haies et fleurissement).

HABITAT / LOGEMENT

- **Développement résidentiel :**

Favoriser la réhabilitation de logements vacants et mettre à profit les dents creuses.
Rallier le futur quartier avec le village via à un lien urbanisé (création d'habitat), un parc paysager ou un cheminement piéton de liaison jusqu'à la RD 115A.
Dynamiser le village en maintenant un tissu associatif actif de manière à intégrer socialement les nouveaux habitants.

BURTHECOURT-AUX-CHENES - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales

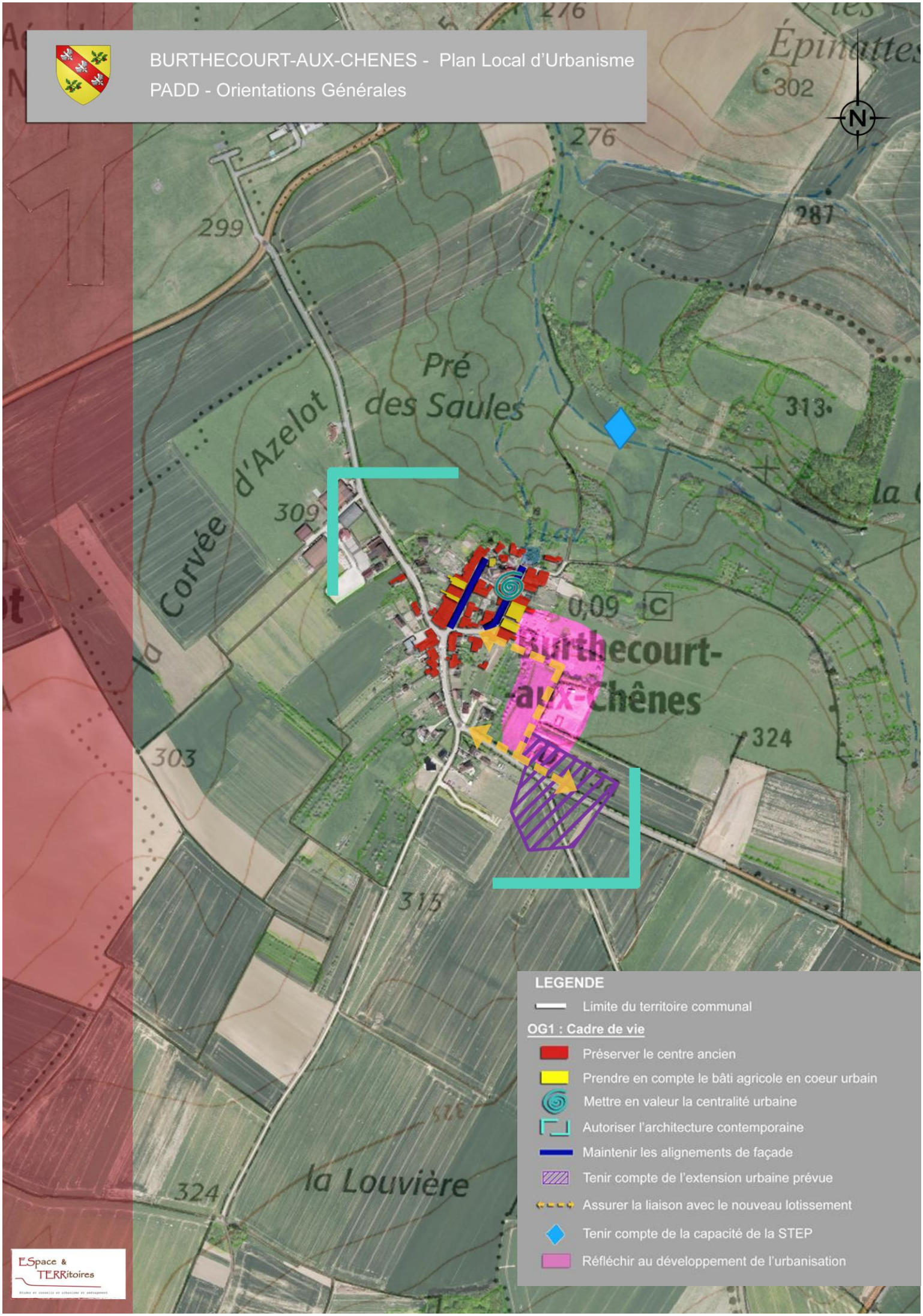

ESpace & TERRitoires

Orientation générale N°2
/ MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE

ECONOMIE

- **Attractivité économique :**

Favoriser le petit artisanat non nuisant dans le village.
Accueillir et limiter en volume les activités artisanales dans le cœur de bourg.
Imaginer une reconversion de l'ancien atelier de mécanique agricole.

- **Agriculture :**

Faire perdurer l'activité agricole, favoriser le développement de sites agricoles sur le ban et la pérennisation des activités existantes.
Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles : vigilance sur les points hauts (la Haie des Prés) et les vallons bas (Prés des Saules).
Encadrer l'aspect architectural des hangars agricoles et des abris.

- **Tourisme, sport et loisirs :**

Autoriser le développement du tourisme vert avec des hébergements de type chambres d'hôtes, gîtes ruraux ainsi que la diversification agricole.
Maintenir les activités liées à l'école de parachutisme sur l'aérodrome d'Azelot.

BURTHECOURT-AUX-CHENES - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations générales

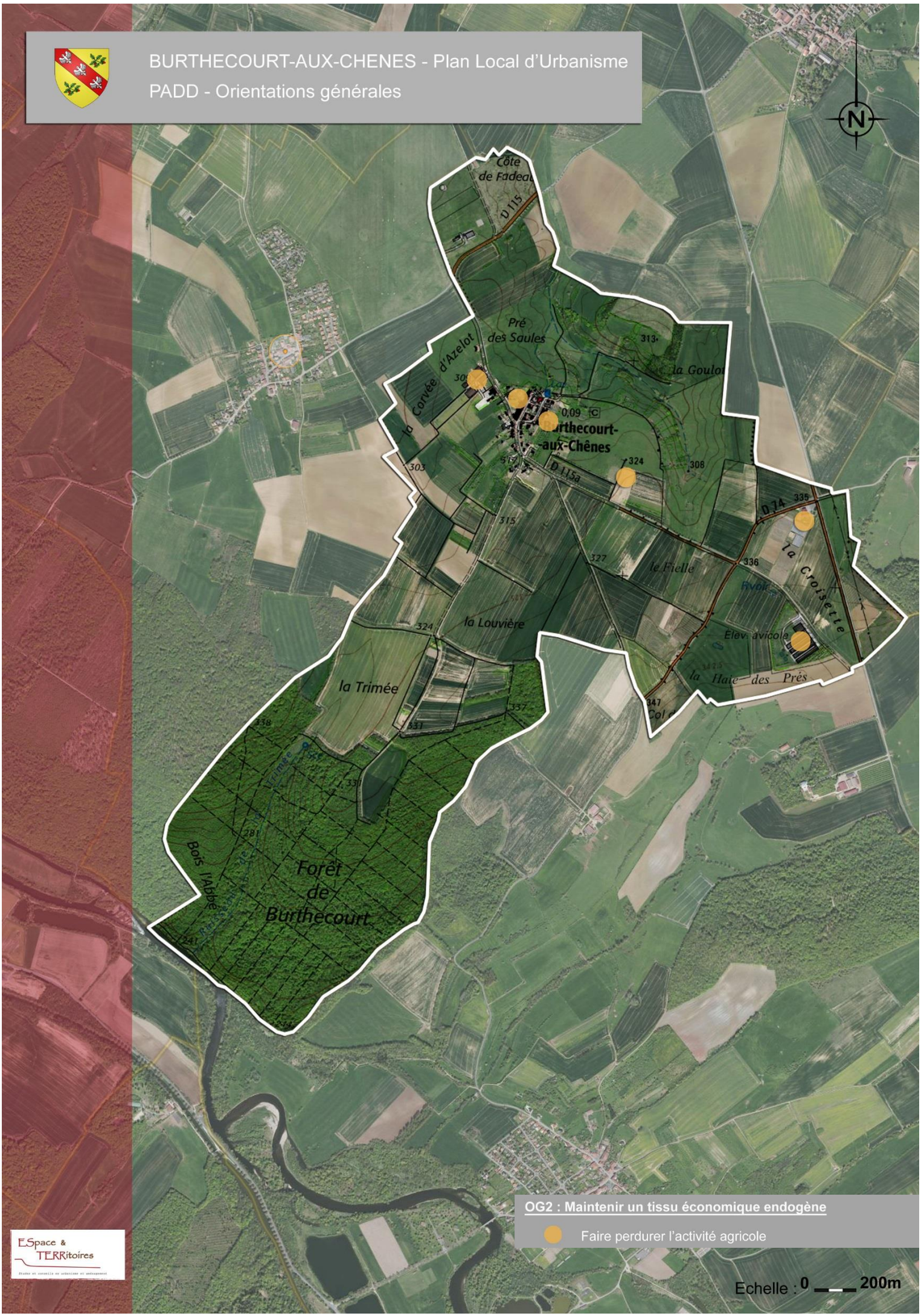

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

Orientation générale N°3

/ SE DEPLACER EFFICACEMENT ET DURABLEMENT

DEPLACEMENTS

- **Circulation / trafic :**

Maintenir la zone 30 km/h dans la traversée du village.
Gérer la problématique de desserte agricole et gérer la cohabitation en cœur du village entre les engins agricoles et les automobiles.
Sécuriser les entrées du village.
Gérer le trafic automobile en direction de Tonnoy.
Maintenir un arrêt de bus au village, lieu fédérateur pour les habitants.

- **Liaisons douces :**

Gérer les liaisons cyclables et équestres hors du village.
Sécuriser la déambulation piétonne sur les trottoirs.

BURTHECOURT-AUX-CHENES - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations générales

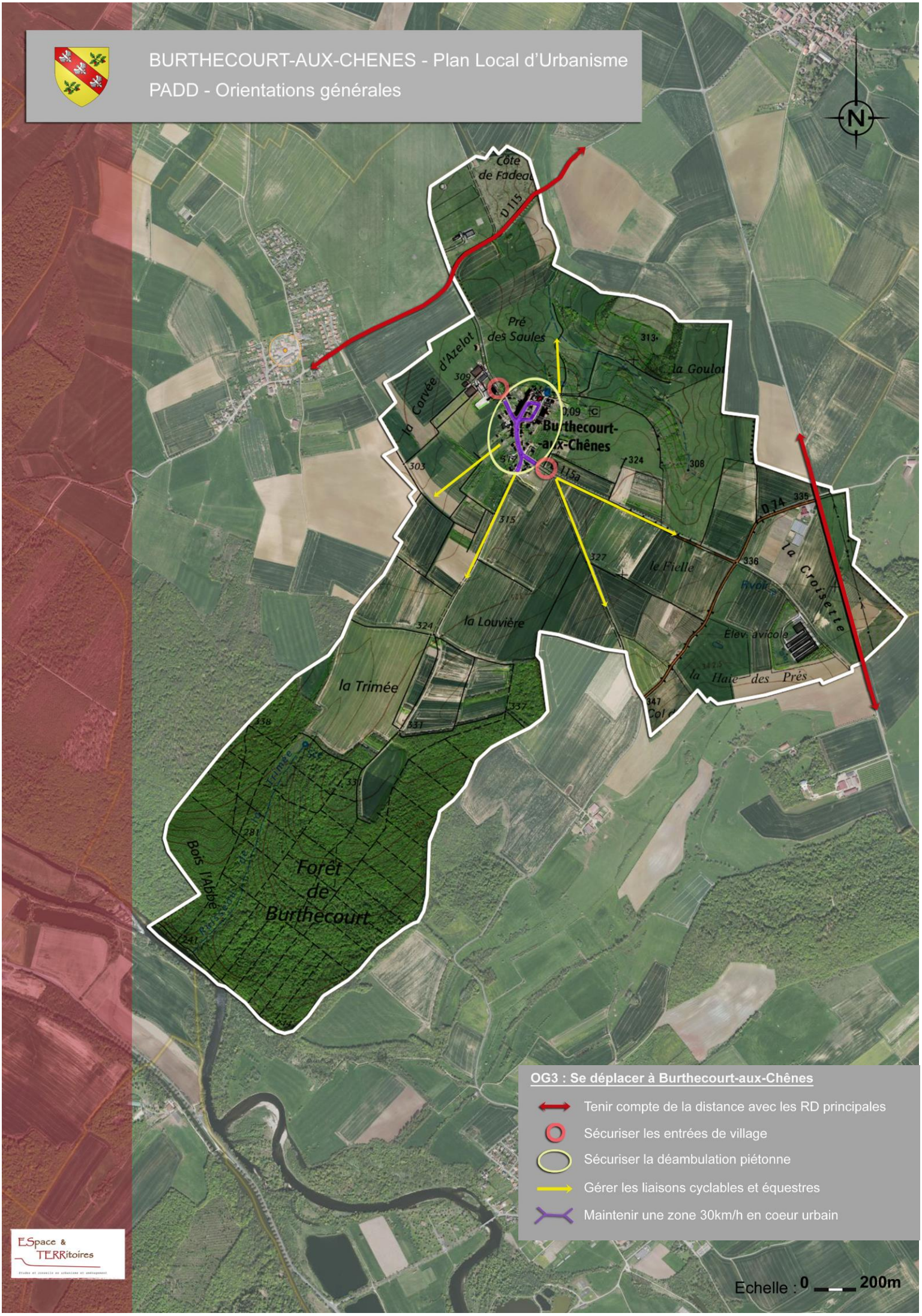

ESpace & TERRitoires

Orientation générale N°4
/ PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISER LE PAYSAGE

PAYSAGE

- **Patrimoine naturel et paysager :**

Sauvegarder la ceinture verte et garantir une intégration paysagère parfaite des bâtiments agricoles.
Valoriser le paysage du village situé sur un promontoire.

ENVIRONNEMENT

- **Protection renforcée :**

Assurer le maintien des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire.
Protéger les bois et la ceinture verte composée de jardins, pâquis, vergers.
Valoriser le patrimoine en eau : lavoir, fontaine, puits.
Avoir une vigilance paysagère sur les points hauts et la côte de Fadeau (pâture aux Prés des Saules).
Protéger les deux sources de la Trimée et de la Fontaine du Haut.

- **Aérodrome :**

Prendre en compte les servitudes aéronautiques notamment pour les constructions de grande ampleur et les éoliennes individuelles.

BURTHECOURT-AUX-CHENES - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations générales

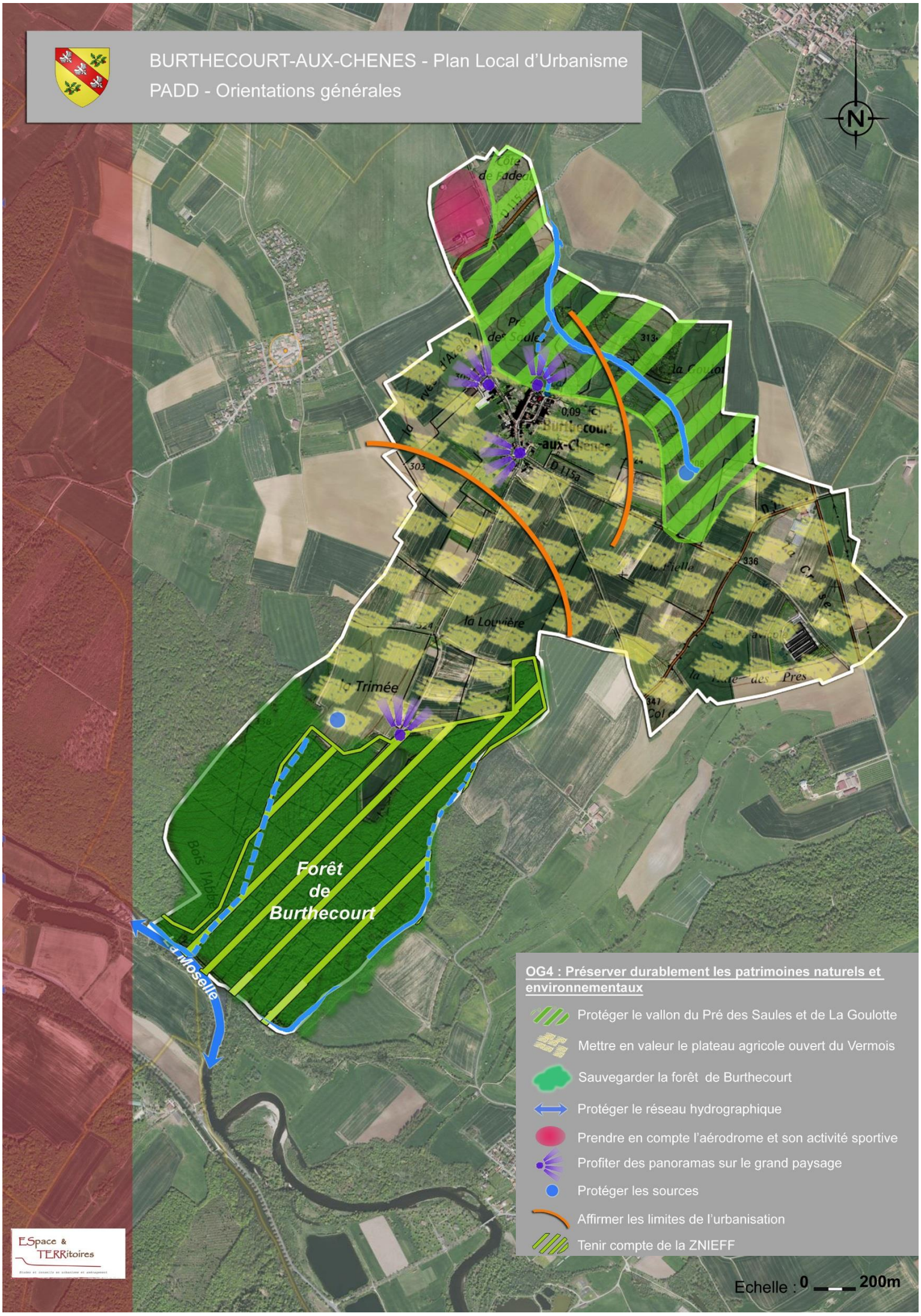

OG4 : Préserver durablement les patrimoines naturels et environnementaux

- Protéger le vallon du Pré des Saules et de La Goulotte
- Mettre en valeur le plateau agricole ouvert du Vermois
- Sauvegarder la forêt de Burthecourt
- Protéger le réseau hydrographique
- Prendre en compte l'aérodrome et son activité sportive
- Profiter des panoramas sur le grand paysage
- Protéger les sources
- Affirmer les limites de l'urbanisation
- Tenir compte de la ZNIEFF

Echelle : 0 — 200m

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

Orientation générale N°5
/ VALORISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROMOUVOIR LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

PERFORMANCES ENERGETIQUES / NOUVELLES TECHNOLOGIES

- **Performances énergétiques :**

Respecter la réglementation thermique en vigueur.
Permettre la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie.
Permettre la rénovation énergétique des logements anciens et des bâtiments publics afin de limiter leur impact environnemental et d'en améliorer le confort.

- **Energies renouvelables :**

Permettre la mise en place de dispositifs liés aux énergies renouvelables dans le respect de l'environnement paysager.

- **Nouvelles technologies :**

S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

BURTHECOURT-AUX-CHENES - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations générales

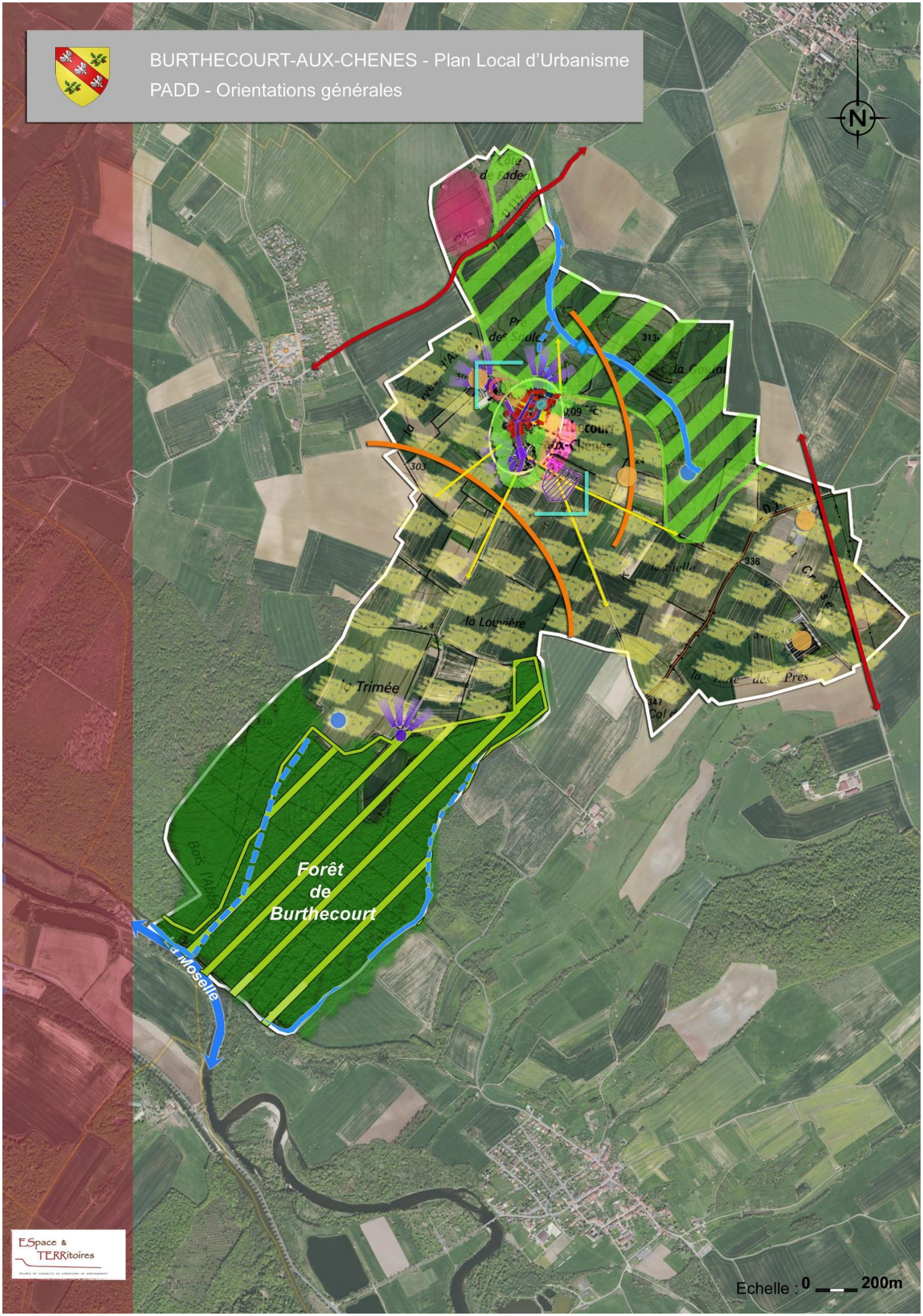

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

LEGENDE

Limite du territoire communal

OG1 : Cadre de vie

- Préserver le centre ancien
- Prendre en compte le bâti agricole en coeur urbain
- Mettre en valeur la centralité urbaine
- Autoriser l'architecture contemporaine
- Maintenir les alignements de façade
- Tenir compte de l'extension urbaine prévue
- Assurer la liaison avec le nouveau lotissement
- Tenir compte de la capacité de la STEP
- Réfléchir au développement de l'urbanisation

OG2 : Maintenir un tissu économique endogène

- Faire perdurer l'activité agricole

OG3 : Se déplacer à Burthecourt-aux-Chênes

- Tenir compte de la distance avec les RD principales
- Sécuriser les entrées de village
- Sécuriser la déambulation piétonne
- Gérer les liaisons cyclables et équestres
- Maintenir une zone 30km/h en coeur urbain

OG4 : Préserver durablement les patrimoines naturels et environnementaux

- Protéger le vallon du Pré des Saules et de La Goulotte
- Mettre en valeur le plateau agricole ouvert du Vermois
- Sauvegarder la forêt de Burthecourt
- Protéger le réseau hydrographique
- Prendre en compte l'aérodrome et son activité sportive
- Profiter des panoramas sur le grand paysage
- Protéger les sources
- Affirmer les limites de l'urbanisation
- Tenir compte de la ZNIEFF
- Sauvegarder la ceinture verte